

# Orientation d'Aménagement et de Programmation thématique "paysage et biodiversité" du PLUi-HD de la Communauté Urbaine de Dunkerque

## Action Capitales Françaises de la Biodiversité 2023



**Organisme / institution en charge de la mise en œuvre** : Communauté Urbaine de Dunkerque

**Services de la collectivité associés** : Service commun urbanisme durable / Direction Ville Durable ; Direction Qualité de Vie et Environnement

**Budget** : OAP réalisée en régie par : 1 cheffe de projet CUD et 2 paysagistes de l'Agence d'Urbanisme de la région Flandre Dunkerque (AGUR)

**Partenaires financiers** : Etat : dans le cadre du financement des travaux du PLUiHD et du Plan de paysage à l'échelle de la CUD

**Partenaires techniques** : AGUR

**Date de début** : 2016 : Démarrage des travaux d'élaboration du PLUiHD

**Date de fin** : 19/12/2022 : Approbation du PLUiHD



**Objectifs** :

Le PLUiHD de la CUD a placé la santé (au sens du bien être) et le climat au coeur de ses enjeux transversaux. Ainsi, en agissant sur le paysage, en préservant les écosystèmes et en sauvegardant la biodiversité, le PLUiHD contribue à améliorer la santé de ses habitants en leur garantissant un cadre de vie agréable et des espaces de nature préservés. L'OAP paysage et biodiversité vise au-delà de ce qui est imposé par la réglementation et fixe les objectifs suivants :

1. Assurer la qualité paysagère des projets
2. Renforcer les coeurs de nature et les corridors écologiques de la plaine maritime
3. Prendre en compte, préserver et valoriser les vues sur les paysages
4. Préserver et mettre en valeur le patrimoine bâti
5. Placer la biodiversité et les paysages comme éléments forts de la composition urbaine et préparer la ville au changement climatique
6. Renforcer la valeur récréative des paysages en développant le réseau de cheminements
7. Restaurer la qualité des entrées du territoire et des espaces industriels et commerciaux

### **Mesures mises en oeuvre :**

Pour mettre en oeuvre les objectifs visés par l'OAP paysage et biodiversité, des outils d'accompagnement ont été intégrés dans les différentes pièces qui composent le PLUiHD (PADD, OAP, Règlement, zonage).

Ainsi, pour garantir la qualité paysagère des projets, l'ensemble des secteurs de projet inscrits dans le PLUiHD font l'objet d'Orientation d'Aménagement et de Programmation sectorielles. Les secteurs de projet n'ayant pas pu faire l'objet d'OAP ont été gelés par des périmètres d'attente de projet d'aménagement global.

Le Règlement du PLUiHD a également intégré plusieurs outils pour décliner les objectifs inscrits dans l'OAP thématique tels que :

- La protection stricte des milieux littoraux et dunaires ;
- La protection et la pérennisation des espaces et ceintures boisés ;
- La préservation des vues sur les paysages ;
- La mise en oeuvre d'un coefficient de biotope par surface dans les zones urbaines ;
- La protection des arbres remarquables ;
- La protection des alignements d'arbres ;
- Les espaces boisés classés ;
- Les zones humides identifiées par le SAGE du Delta de l'Aa
- Les terrains cultivés et espaces non bâtis nécessaires au maintien des continuités écologiques ;
- Les boisements et coeurs d'ilot à préserver.

Tous ces éléments figurent sur les plans de zonage des 17 communes.

Le travail de préservation du patrimoine a fait l'objet d'un inventaire du patrimoine architectural et d'une OAP Patrimoine dédiée.

Un lien est en cours de construction vers la future application Web dédiée au PLUi, à destination du public.

### **Résultats / impact pour la biodiversité :**

- Nombre total d'arbres remarquables inscrits au PLUiHD : 144 arbres et 79,8 km d'alignements
- Surface totale du zonage « NPT » à l'urbanisme (protection la plus stricte des espaces naturels et littoraux) : 216,7 ha
- Surface totale du zonage « NPP » à l'urbanisme (protection des zones à dominante naturelle garantissant les continuités écologiques) : 2008,2 ha
- Surface totale du zonage « Espaces Boisés Classés » : 70,8 ha
- Surface totale du zonage « Boisements et coeurs d'ilot à préserver » à l'urbanisme : 160 ha
- La phase d'élaboration du PLUi a été marquée par une large concertation pour faire participer l'habitant à la construction du plan, à l'aide de la création d'un site internet dédié "Pluihdidéas" et d'une carte en ligne "CARTICIPE" permettant de déposer ses idées : [https://www.dk-pluihdidees.fr/fileadmin/user\\_upload/Panneaux\\_expo\\_PLUIHD...](https://www.dk-pluihdidees.fr/fileadmin/user_upload/Panneaux_expo_PLUIHD...)
- 450 internautes se sont inscrits, devenant ainsi des participants au débat.
- 543 idées et 168 commentaires ont été déposés sur la carte en ligne.

### **Coordonnées**

Communauté Urbaine de Dunkerque

Liens utiles

[En savoir plus](#)

[www.capitale-biodiversite.fr](http://www.capitale-biodiversite.fr)

Contact

Anne Lecoecuche, Chef de projet Stratégies - Direction Qualité de Vie et Environnement

03 28 62 72 47 - [anne.lecoecuche@tud.fr](mailto:anne.lecoecuche@tud.fr)